

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1672

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Allygold Investment Company S.à r.l.	80211	F.I. Holding Co.	80218
Anchor Holdings SCA	80240	Food Expert S.A.	80214
Ashmore SICAV 2	80222	Fortum RER S.A.	80213
Atlantis Real Estate S.à r.l.	80254	Forum City Muelheim S. à r.l.	80214
AT Noon S.A.	80220	GB Aero Holding S.à r.l.	80210
AVERE ASSET Mgmt S.A.	80253	Heron City S.à r.l.	80256
BAS Investment S.A.	80253	Hockney Holding S.à r.l.	80212
BCM (Luxembourg) SA	80217	Jessan Participations S.à r.l.	80215
Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A.	80216	Luxinvest S.A.	80212
Cadimmo Invest	80220	Meridiana Holdings S.à r.l.	80221
Calcium Holdings S.à r.l.	80218	Methis Consulting S.A.	80214
Camaxion S.à r.l.	80245	Mountain Management S.à r.l.	80215
Canirsa Holding S.A.	80212	navAXX S.A.	80217
Canirsa Holding S.A.	80212	Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.	80221
Cerberus Nightingale 2	80242	Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	80220
CETP Participations S.à r.l. SICAR	80211	NorCab 1 S.à r.l.	80223
Champs de Mars S.A.	80211	NorCab 2 Sàrl	80223
Civetta Fund SICAV SIF S.A.	80219	Pandia Equity Trading S.à r.l.	80222
Comics Empire S.A.	80248	Pro-Immo S.A.	80224
Conter-Lehners S.à r.l.	80216	Pulsion S.A.	80223
Crestbridge Management Company S.A.	80250	Real Estate Property 9 S.A.	80226
Danicalux Fortune Care	80221	RentaPLACE (SPF) S.A.	80219
DCG Management Company S.A.	80250	Resitalia Holding Sca	80222
Diagonale S.A.	80239	RH & PARTNER Investment Funds	80225
Dictea SA	80210	Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l.	80224
EPF Arena S.à r.l.	80225	Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.	80226
EPF Market Centre Taunton S.à r.l.	80219	Sancan S.à r.l.	80225
Europa Invest S.A.	80210	SU Finance S.à r.l.	80224
European Capital Holdings	80218	Topaz S.à r.l.	80233
Falkenstein Investissements S.A.	80213	Trinity Wealth Management S.A.	80219
Farfinance I S.A.	80214	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	80215
FBF Financial Engineering Services Sàrl	80213	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	80216
		Vlivante International S.à r.l.	80217

Europa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.157.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Omar MIRANDA-CORRALES (résidant professionnellement au 16 rue J.P. Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG), sous réserve d'approbation de la CSSF.

L'Assemblée Générale renomme:

- Cirus ANDREU CABOT, Président;
- Santiago ALONSO MORLANS, Administrateur;
- Xavier ASPACHS ALEGRE, Administrateur;
- Eric CHINCHON, Administrateur;
- Omar MIRANDA-CORRALES, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068266/24.

(130084379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

GB Aero Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.860.

EXTRAIT

En date du 21 mai 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Pieter Cornelis Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068308/15.

(130084371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Dictea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 136.456.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22.11.2012

Sixième résolution:

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DICTEA SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013068976/14.

(130085500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Allygold Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.614.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C. le 03 janvier 2013, LAC/2013/363, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 40 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013068089/20.

(130084322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

CETP Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2013068913/13.

(130085539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2013, le mandat des administrateurs actuels KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAU MANN, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent, et, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 28 MAI 2013.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013068918/20.

(130084808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.204.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2013, M. Yannick Kantor, 8a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé administrateur unique et M. Sébastien Fève, 8 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement respectivement des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, et du commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A., tous démissionnaires. Les mandats du nouvel administrateur et du nouveau commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

La même assemblée a décidé de transférer le siège social du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 8a, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour: LUXINVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013068443/21.

(130084500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Canirsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.719.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068898/10.

(130085050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Canirsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.719.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068897/10.

(130084855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Hockney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.489.

—
Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013069095/13.

(130084901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Fortum RER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.184.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Associé Unique de la Société tenue le 15 mai 2013 à Luxembourg

1. Les mandats de M. Pessi Palomäki et M. Luc Schelkens, administrateurs de catégorie A de la Société, et de M. John Wantz, administrateur de catégorie B de la Société, ont été renouvelés, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

2. La démission de Madame Laura Laine, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 15 mai 2013.

3. Madame Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 15 mai 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

4. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la Société, Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été renouvelé, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTUM RER S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013069038/23.

(130085392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

FBF Financial Engineering Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 34.977.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013069044/12.

(130085571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Falkenstein Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 63.017.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2013, Relation: LAC/2013/22356,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme FALKENSTEIN INVESTISSEMENTS S.A. en liquidation, ayant son siège social à 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 14 mai 2013 à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069040/18.

(130085621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Food Expert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, Passage Roger Manderscheid.
R.C.S. Luxembourg B 130.084.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013069055/12.

(130084889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Farfinance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013069042/13.

(130084753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Forum City Muelheim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.629.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069039/15.

(130085665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Methis Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 21 mai 2013

Résolutions:

L'Assemblée résilie le mandat d'administrateur de Monsieur Kris Deroo, avec effet immédiat.

La société SIM CONSULTING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B143479, ayant son siège au 39 Haapstrooss L-8530 Ell, est nommée administrateur par l'Assemblée, pour un mandat à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069243/13.

(130084995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Mountain Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 161.909.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 avril 2013

L'actionnaire unique accepte la nomination de Monsieur Alexander von Hutten, né le 11 octobre 1965 à Pforzheim en Allemagne et domicilié au Haynstrasse 13, 20249 Hamburg en Allemagne, en tant que gérant de la société Mountain Management S.à r.l. avec effet au 25 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

A l'issue de cette date le conseil de gérance se compose comme suit:

- Daniel S.Wenzel
- Juergen Habichler
- Paul Guillaume
- Alexander von Hutten

Luxembourg, le 27 Mai 2013.

Référence de publication: 2013068451/18.

(130083887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Jessan Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.457.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Déposé le 30/12/2011 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Juan Ortiz de Viveiros, associé unique de la Société.

En effet, il y a lieu de lire Monsieur Johnny de Viveiros Ortiz au lieu de Monsieur Juan Ortiz de Viveiros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068402/18.

(130084668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.440.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013068678/17.

(130084054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013068679/17.

(130084192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

Suite à une fusion par absorption et à un changement de dénomination sociale, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Son mandat débute avec effet au 25 décembre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 2 mai 2013, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068847/17.

(130084952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Conter-Lehners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 9A, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 76.985.

EXTRAIT

la société à responsabilité limitée «CONTER-LEHNERS Sàrl», en abrégé «C.L.L.» avec siège social à L-5770 Weiler-la-Tour, 9a, rue du Schlammestee, accepte la démission de Monsieur Guy MERTENS, maître-menuisier, demeurant à Ellange, en sa qualité de gérant pour la branche menuiserie, avec effet immédiat.

La société est donc valablement engagée dans toutes les circonstances par la signature individuelle du gérant unique, à savoir Monsieur Alain CONTER, entrepreneur, né à Luxembourg, le 17 mai 1971 (no matricule 19710517110), demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 9a, rue du Schlammestee;

L'acte de l'assemblée générale a été signé par le Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 25 mars 2013 sous le numéro 26.722, enregistré le 2 avril 2013, relation EAC/2013/4448.

Bettembourg, le 3 mai 2013.

POUR COPIE CONFORME

Christine DOERNER

Le notaire

Référence de publication: 2013068753/20.

(130084125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Vlivante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.999,40.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.484.

—
Veuillez prendre note:

1. Du changement de l'adresse du gérant de classe A Vision Management B.V. en date du 27 mars 2013 du 2, Harderwijkweg, NL-2803PW Gouda au 12 Maseratilaan, 3261NA Oud-Beijerland, Pays-Bas.

2. Du changement de l'adresse de l'associé Stichting Administratiekantoor Vlivante International en date du 27 mars 2013 de 2, Harderwijkweg, NL-2803PW Gouda au 56 Koningin Julianaweg, 3241XC Middelharnis, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vlivante International S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013068695/17.

(130084026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.048.

—
Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 20 mai 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions des actionnaires prises en date du 20 mai 2013, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nommer Monsieur Thomas Riess, né le 9 Septembre 1967 à Vienne (Autriche) ayant son adresse professionnelle à Stubenring 2, 1010 Vienna, Autriche, en tant que Directeur de la Société, avec effet au 6 mai 2013, et pour un période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2013.

BCM (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2013068862/16.

(130085248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

navAXX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 161.049.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 7. Mai 2013

Die Generalversammlung wählt folgenden Verwaltungsrat bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung in 2014 und bestellt folgenden Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2013 bis 31. Dezember 2013:

Verwaltungsrat

Thomas AMEND, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

(beruflicher Sitz in L-6776 GREVENMACHER, 15, rue de Flaxweiler)

Thomas SPINNER, Geschäftsführender Verwaltungsrat

(beruflicher Sitz in L-6776 GREVENMACHER, 15, rue de Flaxweiler)

Joachim HENNEN, Geschäftsführender Verwaltungsrat

(beruflicher Sitz in L-6776 GREVENMACHER, 15, rue de Flaxweiler)

Wirtschaftsprüfer

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, den 7. Mai 2013.

Référence de publication: 2013068770/20.

(130085211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

M. Rick Sopher, Président et Administrateur

M. Jonathan Andrew Lord Kestenbaum of Foxcote, Administrateur

M. Michel Lusa, Administrateur

M. Dirk Wiedmann, Administrateur

M. Dirk Jan van Ommeren, Administrateur

M. Dick Van Duijn, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069026/19.

(130085375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

F.I. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Mr. Mohamed Al Omar ABOUZAIID, docteur en comptabilité, demeurant professionnellement à Bawwabat Al Gebbs, Tareeq Swani, 00218 Tripoli, Libye, Président;

- Mr. Abdelkarim Mohammed KHALIL demeurant professionnellement à Bawwabat Al Gebbs, Tareeq Swani, 00218 Tripoli, Libye;

- Mr. Ahmed N. Hashmi TUMIA, employé, demeurant professionnellement à Bawwabat Al Gebbs, Tareeq Swani, 00218 Tripoli, Libye,

en remplacement de Messieurs Mokhtar Mohamed DERNAWI, Mohamed Abid ELSHUKRI, Mufta Saleh RWIMI et Mohamed Mohamed ZAHRA.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069030/19.

(130085550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Calcium Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.348.359,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.820.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1388 du 27 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Calcium Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013068880/16.

(130085553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Civetta Fund SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.700.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 mai 2013 que:

- La société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen et dûment enregistrée au RCSL sous le numéro B43298 est nommée réviseur d'entreprises agréé du fonds jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068922/16.

(130084866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069020/15.

(130085662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

RentaPLACE (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.329.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013068543/10.

(130084094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Trinity Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8323 Olm, 33, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 167.293.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Christian Schneider

Administrateur

Référence de publication: 2013068677/12.

(130084667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Cadimmo Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.282.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 10 avril 2013 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Pierre FORT, administrateur et administrateur-délégué, né le 02.10.1952 à Saint-Girons (F), demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy

Madame Elisabeth PEYRANNE, administrateur, née le 6 juillet 1951 à Toulouse (F) demeurant à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy

Monsieur Pierre LEIJDER, administrateur, né le 22.09.1961 à Uccle (B) demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes Bernard CALVIGNAC, né 23/06/1954 à Figeac (F) et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy, est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013068188/23.

(130083910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.819.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire unique de la société fait l'objet d'un changement. A savoir:

- Avezzano Trading Limited: Vasilissis Freiderikis, 20,

El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104,

1066 Nicosia,

CYPRUS.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013068484/18.

(130084697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

AT Noon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.959.

—
Nous avons l'honneur de vous remettre notre démission de notre mandat de Commissaire avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

IC Dom-Com Sarl

Signature

Le Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2013068820/12.

(130085565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 105.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.396.

Le siège social de l'associé Valad Poland Retail LLP a été transféré du 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni au 20, Esplanade, Europa House, YO11 2AQ Scarborough, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068482/12.

(130083912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.740.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 mai 2013

En date du 24 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul SCHUT, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Jean Gil PIRES, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe DI MODICA, né le 31 mai 1974 à Enna en Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- De nommer Abdelhakim CHAGAAR, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin en France, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Rita KIEBER-BECK;
- Severin MEISTER.

Gérants de catégorie B:

- Richard BREKELMANS
- Giuseppe DI MODICA
- Abdelhakim CHAGAAR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068447/30.

(130083945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Danicalux Fortune Care, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 157.160.

Suivant décision de l'associée unique prise en date du 7 mai 2013, Monsieur Lars Maron PETERSEN est révoqué de son mandat de gérant avec effet immédiat. En remplacement du gérant révoqué est nommé pour une durée indéterminée Monsieur Régis LUX, né le 11/10/1969 à Hayange (F) et demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068961/12.

(130085443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

—
L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 24 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Ian Baillie (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 2 juillet 2012. Il a également été noté que le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Steve David (demeurant 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Ian Baillie. Monsieur Steve David a terminé le mandat de Monsieur Ian Baillie.

2. L'Assemblée a élu Monsieur Steve David (demeurant 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg) dans sa qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;

3. L'Assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) ainsi que Monsieur Michael Moody (demeurant au Royaume-Uni) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2014;

4. L'Assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013068098/24.

(130084577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pandia Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.250.

—
Par résolutions signées en date du 15 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet au 30 avril 2013, de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B;

- nomination, avec effet au 30 avril 2013, de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068518/15.

(130084022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Resitalia Holding Sca, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 198.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.325.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013068544/14.

(130084513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.733.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 28 mai 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Alfheidur Saemundsson en qualité de gérant B de la Société avec effet au 13 mai 2013;
- la nomination avec effet au 13 mai 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Peter Ezersky, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 10 décembre 1960, et ayant son adresse professionnelle au 1065, Avenue of the Americas, NY-10018 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 mai 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A
- Peter EZERSKY, Gérant B
- Brian BYTOF, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérant A

Référence de publication: 2013068487/22.

(130084726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.940.250,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 113.736.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 28 mai 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Alfheidur Saemundsson en qualité de gérant B de la Société avec effet au 13 mai 2013;
- la nomination avec effet au 13 mai 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Peter Ezersky, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 10 décembre 1960, et ayant son adresse professionnelle au 1065, Avenue of the Americas, NY-10018 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 13 mai 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant A
- Alain STEICHEN, Gérant A
- Peter EZERSKY, Gérant B
- Brian BYTOF, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérant A

Référence de publication: 2013068488/22.

(130084725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pulsion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 21.269.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069335/9.

(130084778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pro-Immo S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 160.177.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2013

Les actionnaires de la société PRO-IMMO S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Pascal WAGNER, né le 8 février 1966 à Pétange, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

- Monsieur Patrick SCHOUX, né le 8 août 1967 à Differdange, demeurant à L-5424 Gostingen, 3, am Kundel au poste d'administrateur de la société pour une nouvelle période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

De même, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Patrick SCHOUX, né le 8 août 1967 à Differdange, demeurant à L-5424 Gostingen, 3, am Kundel

- Monsieur Michel LIEBERT, né le 29/12/1949 à Reims (F), demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes au poste d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs délégués.

Le conseil d'administration est donc dorénavant composé de la manière suivante:

- Monsieur Patrick SCHOUX, né le 8 août 1967 à Differdange, demeurant à L-5424 Gostingen, 3, am Kundel (administrateur-délégué)

- Monsieur Michel LIEBERT, né le 29/12/1949 à Reims (F), demeurant à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes (administrateur-délégué)

- Monsieur Pascal WAGNER, né le 8 février 1966 à Pétange, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013068534/32.

(130084638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013068550/11.

(130083996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

SU Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068638/10.

(130084627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs

Andrej Hrovat

Patrick Kissling

Frédéric Fasel

Pierre-Alain Eggly

Christian Jeanrond

à la fonction d'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2014.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2014.

Référence de publication: 2013068563/19.

(130084455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sancan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, 68, rue Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.849.

Le 3 avril 2013, l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée «SANCAN S.à r.l.» représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Il a décidé d'accepter la démission de Monsieur Francesco PAFUMI comme gérant technique de la société.

L'associé unique a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire comme nouvelle gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame DE SOUSA MOURA Ana De Fatima, cuisinière, née à Refojos De Basto (Portugal), le 28 mars 1977, demeurant à L-4708 Rodange, 87, rue Nicolas Bieber.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

SANCAN S.à r.l.

Référence de publication: 2013068598/19.

(130084603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

EPF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069013/15.

(130085655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.284.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées au 1^{er} Mars 2013

Les gérants de la Société ont décidé en date du 1^{er} Mars 2013, de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Février 2013.

Luxembourg, le 28 Mai 2013.

Référence de publication: 2013068551/12.

(130084621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Real Estate Property 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.468.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinzième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.770,

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, titulaire d'une licence en Droit, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 mai 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «REAL ESTATE PROPERTY 9 S.A.».**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 mai 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Frédéric DEPIREUX, employé privé, né le 25 septembre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand twelve on the fifteenth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

duly represented by Mr Patrick de Froidmont, titulaire d'une licence en Droit, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated May 6, 2013

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "REAL ESTATE PROPERTY 9 S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.- (three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 15, 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole

signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of June at 1.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred and fifty euro) as was certified to the notary executing this deed.

80233

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Frédéric DEPIREUX, "private employee", born on September 25, 1979 in Liège (Belgique), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper;

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg, with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Third resolution

The company's registered office is located in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 mai 2013. Relation: DIE/2013/6261. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068555/396.

(130083922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.793.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. STAR II UK Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 011001,

2. STAR II US Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales] having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 011002,

3. STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of [England and Wales], having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 011000,

4. Birke 2 Verwaltungs GmbH, a German limited liability company having its registered office in Almendingen, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Ulm under registration no. HRB 727429,

5. Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH, a German limited liability company having its registered office in Hamburg, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Hamburg under registration no. HRB 98540,

6. Lucius Beteiligungsgesellschaft mbH, a German limited liability company having its registered office in Hamburg, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Hamburg under registration no. HRB 122586;

7. Jan Kees Pilaar, with residence in Goudenregenzoom 152, 2719 HE Zoetermeer, the Netherlands,

All hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of seven proxies given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the Shareholders) of Topaz S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.793, with a share capital of sixty thousand Euro (EUR 60,000) and incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2472 dated 13 October 2011 (the Company). The Company's articles of association (the Articles) were most recently amended on 21 February 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1157 dated 16 May 2013.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Creation of two new categories of shares by splitting the current class C shares of the Company into two sets of shares consisting of 1,000,000 (one million) shares each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and converting the respective sets of shares into a category of class C 1 shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the Class C 1 Shares and individually, a Class C 1 Share) and into a category of class C 2 shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the Class C 2 Shares and individually, a Class C 2 Share) each, having the rights and obligations defined in the articles of association of the Company.

2. Approval of the allocation of:

(i) 848,940 (eight hundred forty-eight thousand nine hundred forty) Class C 1 Shares and 848,941 (eight hundred forty-eight thousand nine hundred forty-one) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to STAR II UK Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11001 (Star UK).

(ii) 69,450 (sixty-nine thousand four hundred fifty) Class C 1 Shares and 69,450 (sixty-nine thousand four hundred fifty) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to STAR II US Limited Partnership N°1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 11002 (Star US).

(iii) 7,900 (seven thousand nine hundred) Class C 1 Shares and 7,900 (seven thousand nine hundred) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP 1100 (Star Executive).

(iv) 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) Class C 1 Shares and 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH a

German limited liability company having its registered office in Hamburg, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Hamburg under registration no. HRB 98540 (A-GmbH).

(v) 14,126 (fourteen thousand one hundred twenty-six) Class C 1 Shares and 14,126 (fourteen thousand one hundred twenty-six) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Birke 2 Verwaltungs GmbH, a German limited liability company having its registered office in Almendingen, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Ulm under registration no. HRB 727429 (B-GmbH).

(vi) 18,334 (eighteen thousand three hundred thirty-four) Class C 1 Shares and 18,333 (eighteen thousand three hundred thirty-three) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Lucius Beteiligungs-gesellschaft mbH, a German limited liability company having its registered office in Hamburg, Federal Republic of Germany and registered with the commercial register of the local court of Hamburg under registration no. HRB 122586 (L-GmbH);

(vii) 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty) Class C 1 Shares and 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Jan Kees Pilaar, with residence in Goudenregenzoom 152, 2719 HE Zoetermeer, the Netherlands.

3. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the new categories of shares adopted under item 1.

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to create two new categories of shares of the Company by splitting the current class C shares into two sets of shares consisting of 1,000,000 (one million) shares each, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, and converting the respective sets of shares into a category of class C 1 shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the Class C 1 Shares and individually, a Class C 1 Share) and into a category of class C 2 shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the Class C 2 Shares and individually, a Class C 2 Share) each, having the rights and obligations defined in the articles of association of the Company.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to approve the allocation of the shares as set out below:

(i) 848,940 (eight hundred forty-eight thousand nine hundred forty) Class C 1 Shares and 848,941 (eight hundred forty-eight thousand nine hundred forty-one) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Star UK.

(ii) 69,450 (sixty-nine thousand four hundred fifty) Class C 1 Shares and 69,450 (sixty-nine thousand four hundred fifty) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Star US.

(iii) 7,900 (seven thousand nine hundred) Class C 1 Shares and 7,900 (seven thousand nine hundred) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Star Executive.

(iv) 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) Class C 1 Shares and 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to A-GmbH.

(v) 14,126 (fourteen thousand one hundred twenty-six) Class C 1 Shares and 14,126 (fourteen thousand one hundred twenty-six) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to B-GmbH.

(vi) 18,334 (eighteen thousand three hundred thirty-four) Class C 1 Shares and 18,333 (eighteen thousand three hundred thirty-three) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to L-GmbH;

(vii) 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty) Class C 1 Shares and 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty) Class C 2 Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to Jan Kees Pilaar.

Third resolution

The general meeting of the Shareholders RESOLVES to amend articles 5 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's share capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-), represented by two million (2,000,000) Class B Shares, one million (1,000,000) Class C 1 Shares, one million (1,000,000) Class C 2 Shares and two million (2,000,000) Class D Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, and each class of shares shall track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company in accordance with the following tracking stock scheme (the Tracking Stock Scheme):

- The Class B Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class B shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, issued from time to time by its subsidiary, namely Blue Topaz B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at WTC Schiphol Airport, Schiphol Boulevard 23, NL-1118 BH Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 54086515 (Blue Topaz);

- The Class C 1 Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class C 1 shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, issued from time to time by Blue Topaz;
- The Class C 2 Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class C 2 shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, issued from time to time by Blue Topaz; and
- The Class D Shares shall track the performance and returns of all rights and interests of the Company in the class D shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, issued from time to time by Blue Topaz.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 The Company may repurchase any class of shares at the option of the shareholder(s) thereof, in accordance with article 5.4, provided that: (i) sufficient distributable reserves are available to pay the repurchase price of the class of shares to be repurchased, such distributable reserves to be evidenced by interim accounts of the Company as of the repurchase date, to be prepared by the Board and (ii) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. Repurchase shall be decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the General Meeting in accordance with article 5.2.

5.4 In the course of any given financial year, the Company may proceed to repurchase, at the option of the holder(s) thereof, all such class of shares in accordance with the Tracking Stock Scheme at a repurchase price calculated as follows: the aggregate par value and associated share premium, if any, of the class of shares to be repurchased plus an amount corresponding to the net profit to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme or less an amount corresponding to the loss to be allocated to the class of shares to be repurchased in accordance with the Tracking Stock Scheme, less any dividend already declared by the Company on the specific class of shares to be repurchased. For the purpose of this article 5.4, the determination of the repurchase price shall be made by the board of managers of the Company.

5.5 The voting rights pertaining to the shares repurchased by the Company shall be suspended for the purpose of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the reduction of the capital of the Company as per article 5.3 and, therefore, the shares repurchased shall not be counted in the total number of shares issued by the Company when calculating the applicable presence and voting quorums.

5.6 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may thus inter alia issue various classes of redeemable convertible tracking bonds, it being specified that each class of bonds shall track and be convertible into the class of shares bearing the same denomination."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mai.

Par devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. STAR II UK Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 011001,

2. STAR II US Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 011002,

3. STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 011000,

4. Birke 2 Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Almenningen, République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Ulm sous l'immatriculation n° HRB 727429,

5. Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Hamburg, République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Hamburg sous l'immatriculation n° HRB 98540,

6. Lucius Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Hamburg, République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Hamburg sous l'immatriculation n° HRB 122586;

7. Jan Kees Pilaar, de résidence à Goudenregenzoom 152, 2719 HE Zoetermeer, Pays-Bas,

Tous dûment représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu de sept procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les Associés) de Topaz S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.793, disposant d'un capital social de soixante mille euros (EUR 60.000) et constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2472 en date du 13 octobre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 février 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1157 du 15 mai 2013.

III. Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales en scindant les parts sociales de classe C de la Société en deux ensembles de parts sociales consistant en 1.000.000 (un million) de parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et conversion des ensembles de parts sociales respectifs en une catégorie de part sociale de classe C1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C 1 et seule, une Part Sociale de Classe C 1) et en une catégorie de part sociale de classe C 2 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C 2 et seule, une Part Sociale de Classe C 2) chacune, ayant les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société.

2. Approbation de l'affectation de:

(i) 848.940 (huit cent quarante-huit mille neuf cent quarante) Parts Sociales de Classe C 1 et 848.941 (huit cent quarante-huit mille neuf cent quarante et une) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à STAR II UK Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 11001 (Star UK).

(ii) 69.450 (soixante-neuf mille quatre cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 1 et 69.450 (soixante-neuf mille quatre cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à STAR II US Limited Partnership N°1, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 11002 (Star US).

(iii) 7.900 (sept mille neuf cents) Parts Sociales de Classe C 1 et 7.900 (sept mille neuf cents) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à STAR II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est établi au 33, Cavendish Square, 6th Floor, GB - W1G 0PW Londres, Grande Bretagne, immatriculée au Companies House sous le numéro LP 1100 (Star Executive).

(iv) 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales de Classe C 1 et 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Dr. Aly Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Hamburg, République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Hamburg sous l'immatriculation n° HRB 98540 (A-GmbH).

(v) 14.126 (quatorze mille cent vingt-six) Parts Sociales de Classe C 1 et 14.126 (quatorze mille cent vingt-six) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Birke 2 Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Almendingen, République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Ulm sous l'immatriculation n° HRB 727429 (B-GmbH).

(vi) 18.334 (dix-huit mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de Classe C 1 et 18.333 (dix-huit mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Lucius Beteiligungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée allemande dont le siège social est établi à Hamburg,

République Fédérale d'Allemagne et immatriculée au registre de commerce de la cour locale de Hamburg sous l'immatriculation n° HRB 122586 (L-GmbH).

(vii) 13.750 (treize mille sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 1 et 13.750 (treize mille sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Jan Kees Pilaar, de résidence à Goudenregenzoom 152, 2719 HE Zoetermeer, Pays-Bas.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création des nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 1.

4. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DÉCIDE de créer deux nouvelles catégories de parts sociales de la Société en scindant les parts sociales de classe C actuelles en deux ensembles de parts sociales consistant en 1.000.000 (un million) de parts sociales chacune, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et conversion des ensembles de parts sociales respectifs en une catégorie de Parts Sociales de Classe C 1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C 1 et seule, une Part Sociale de Classe C 1) et en une catégorie de Parts Sociales de Classe C 2 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe C 2 et seule, une Part Sociale de Classe C 2), ayant les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DÉCIDE d'approuver l'affectation des parts sociales comme indiqué ci-dessous:

(i) 848.940 (huit cent quarante-huit mille neuf cent quarante) Parts Sociales de Classe C 1 et 848.941 (huit cent quarante-huit mille neuf cent quarante et une) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Star UK.

(ii) 69.450 (soixante-neuf mille quatre cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 1 et 69.450 (soixante-neuf mille quatre cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Star US.

(iii) 7.900 (sept mille neuf cents) Parts Sociales de Classe C 1 et 7.900 (sept mille neuf cents) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Star Executive.

(iv) 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales de Classe C 1 et 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à A-GmbH.

(v) 14.126 (quatorze mille cent vingt-six) Parts Sociales de Classe C 1 et 14.126 (quatorze mille cent vingt-six) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à B-GmbH.

(vi) 18.334 (dix-huit mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de Classe C 1 et 18.333 (dix-huit mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à L-GmbH.

(vii) 13.750 (treize mille sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 1 et 13.750 (treize mille sept cent cinquante) Parts Sociales de Classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à Jan Kees Pilaar.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DÉCIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe B, un million (1.000.00) de Parts Sociales de Classe C 1, un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe C 2 et deux millions (2.000.000) de Parts Sociales de Classe D, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et chaque classe de parts sociales suivra les performances et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société conformément au plan de parts sociales traçantes (le Plan de Parts Sociales Traçantes):

- Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises de temps à autre par sa filiale, à savoir Blue Topaz B. V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à WTC Schiphol Airport, Schiphol Boulevard 23, NL-1118 BH Amsterdam, les Pays-Bas, et immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54086515 (Blue Topaz);

- Les Parts Sociales de Classe C 1 traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe C 1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz;

- Les Parts Sociales de Classe C 2 traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe C 2, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz; et

- Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de tous les droits et intérêts de la Société dans les parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, émises de temps à autre par Blue Topaz.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 La Société peut racheter toute classe de parts sociales à la discrétion du ou des associés de celle-ci, conformément à l'article 5.4, à condition que: (i) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer le prix de rachat de la classe de parts sociales à racheter, ces réserves distribuables devant être attestées par des comptes intermédiaires de la Société préparés par le Conseil à la date de rachat et (ii) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat doit être décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale conformément à l'article 5.2.

5.4 Au cours d'un exercice social donné, la Société peut procéder au rachat, à la discrétion du ou des détenteurs de celle-ci, de l'entièreté d'une classe de parts sociales conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes à un prix de rachat calculé comme suit: la valeur nominale globale et la prime d'émission y associée, le cas échéant, de la classe de parts sociales à racheter plus un montant correspondant au bénéfice net à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes ou moins un montant correspondant à la perte à affecter à la classe de parts sociales à racheter conformément au Plan de Parts Sociales Traçantes, moins tout dividende déjà déclaré par la Société sur la classe de parts sociales spécifique à racheter. Aux fins de cet article 5.4, la détermination du prix de rachat sera faite par le conseil de gérance de la Société.

5.5 Les droits de vote se rapportant aux parts sociales rachetées par la Société seront suspendues aux fins de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant sur la réduction du capital de la Société selon l'article 5.3 et, par conséquent, les parts sociales rachetées ne seront pas comptabilisées dans le nombre total de parts sociales émises par la Société lors du calcul du quorum de présence et de vote applicable.

5.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut ainsi entre autres émettre plusieurs catégories d'obligations traçantes convertibles rachetables, étant précisé que chaque catégorie d'obligations traceront et seront convertibles en parts sociales de la catégorie portant la même dénomination."

Estimation des Frais

Les dépenses, frais, charges et honoraires de quelque nature que ce soit qui seront mis à la charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande des parties comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2013. Relation: LAC/2013/23183. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068649/337.

(130084373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Diagonale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 107.587.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013068972/10.

(130085679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.689.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-first day of May

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach,

was held the annual general meeting (the Meeting) of the shareholders of Anchor Holdings SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.689 (the Company). The Company was incorporated on July 25, 2012, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 12, 2012 under number 2266. The articles of association of the Company (the Articles) was last amended pursuant to a deed dated 9 October 2013, enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2012 under number 3027.

The Meeting is opened at 16h00 with Anchor Holdings GP S.A., general partner of the Company, represented by Gwenaëlle Cousin, director, professionally residing in Luxembourg, and acting as Chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appointed Muriel Basso, private employee with professional address in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elected Martha Caballero, private employee, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Bureau having been formed, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the Shareholders, including those who are not present or represented, have been duly convened to the Meeting by a convening notice sent by registered mail on 10 May 2013;

II. the Shareholders voting in person or by means of a correspondence voting form, are present and their names noted together with the number of shares they each hold, on an attendance list prepared and certified by the Bureau (the Attendance List). The Attendance List, after having been signed by the Shareholders and the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes;

III. the Attendance List shows that the following shares are present or represented at this Meeting:

- One hundred (100) management shares having a par value of one penny sterling (GBP 0.01); and
- three million one hundred thousand (3,100,000) class A shares having a par value of one penny sterling (GBP 0.01) each,

which represent the entire share capital of the Company. The Meeting is consequently regularly constituted, and can validly deliberate upon the items of the agenda set out below, which have previously been communicated to the Shareholders, each of them expressly declaring to acknowledge it; and

IV. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the change in date of the Company's annual general meeting to the last Monday of June of each year, and

2. Miscellaneous.

The Meeting, after due deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to change the date of the Company's annual general meeting to the last Monday of June of each year (it being understood that the next general meeting of the Company will be held on the last Monday of June 2014) and amend article 12.4 of the articles of association of the Company accordingly, which shall be read as follows:

"the annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the last Monday of June of each year at 4 p.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day".

Vote in favour: 100%

Vote against: 0%

Abstain: 0%

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt et unième jour de mai

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

s'est tenue l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) des actionnaires de Anchor Holdings SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.689 (la Société). La Société a été constituée le 25 juillet 2012 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 septembre 2012 sous le numéro 2266. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg daté du 9 octobre 2013, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 décembre 2012 sous le numéro 3027.

L'Assemblée est ouverte à 16h00 en présence de Anchor Holdings GP S.A., actionnaire commandité de la Société, représentée par Gwenaëlle Cousin, administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg et agissant en tant que Président de l'Assemblée (le Président).

Le Président a nommé Muriel Basso, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée a choisi Martha Caballero, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau).

Le Bureau ayant été formé, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. les Actionnaires, notamment ceux qui ne sont pas présents ou représentés, ont été dûment convoqués à l'Assemblée par le biais d'une convocation envoyé par courrier recommandé le 10 mai 2013;

II. les Actionnaires qui votent en personne ou par l'intermédiaire d'un formulaire de vote par correspondance, sont présents et leurs noms sont indiqués ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun, sur une liste de présence établie et certifiée par le Bureau (la Liste de Présence). La Liste de Présence, après avoir été signée par les Actionnaires et les membres du Bureau, restera attachée au présent procès-verbal;

III. cette Liste de Présence indique que les actions suivantes sont présentes ou représentées:

- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), et
- trois millions cent mille (3.100.000) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01),

représentant la totalité du capital social de la Société. L'Assemblée est par conséquent valablement constituée, et peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour indiqué ci-dessous, qui a été communiqué à l'avance à tous les Actionnaires, chacun d'eux déclarant expressément le reconnaître; et

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation de la modification de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle de la Société au dernier lundi de Juin de chaque année; et

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir dûment délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au dernier lundi de juin de chaque année (étant entendu que la prochaine assemblée générale annuelle de la Société se tiendra le dernier lundi de juin 2014), et modifie en conséquence, l'article 12.4 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le dernier lundi de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant».

Vote en faveur: 100%

Vote contre: 0%

Abstention: 0%

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Donc acte fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes et les membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: G. COUSIN, M. BASSO, M. CABALLERO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/976. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068786/119.

(130085279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cerberus Nightingale 2, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1893 of 1 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.095 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 20 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2720 of 8 November 2012.

The meeting was declared open at 3.00 p.m. by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Ms Valérie LASKOWSKI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Vanessa LANZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred seventy-five thousand twenty euro (EUR 875,020.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three million two hundred eleven thousand eight hundred eighty-five euro (EUR 23,211,885.-) to twenty-four million eighty-six thousand nine hundred and five euro (24,086,905).

2 To issue seven hundred thousand and sixteen (700,016) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seven million eight hundred seventy-five thousand one hundred eighty euro (EUR 7,875,180.-) by Cerberus Nightingale 1 and to accept full payment by a contribution in kind for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred seventy-five thousand twenty euro (EUR 875,020.-) so as to raise it from its present amount of twenty-three million two hundred eleven thousand eight hundred eighty-five euro (EUR 23,211,885.-) to twenty-four million eighty-six thousand nine hundred and five euro (24,086,905).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seven hundred thousand and sixteen (700,016) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Cerberus Nightingale 1, a company, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber"), represented by Me Nicolas GAUZÈS, aforementioned, by virtue of a proxy given on 14 May 2013, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for the seven hundred thousand and sixteen (700,016) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, with payment of a share premium in a total amount of seven million eight hundred seventy-five thousand one hundred eighty euro (EUR 7,875,180.-) and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Subscriber against the Company in an aggregate amount of eight million seven hundred fifty thousand two hundred euro (EUR 8,750,200.-) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of eight million seven hundred fifty thousand two hundred euro (8,750,200).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by Deloitte, réviseur d'entreprises agréé, and signed by Mr Nick TABONE, on 17 May 2013 wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The Subscriber produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 700,016 ordinary shares of par value EUR 1.25 each, added by a total share premium of EUR 7,875,180.-."

The Report will remain attached to the present deed.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven hundred thousand and sixteen (700,016) new shares to the above mentioned subscriber.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital is set at twenty-four million eighty-six thousand nine hundred and five euro (24,086,905.-) divided into nineteen million two hundred sixty-nine thousand five hundred twenty-four (19,269,524) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, carrying one voting right in the general assembly."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand four hundred euro (EUR 4,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cerberus Nightingale 2, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1893 du 1 août 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.95 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2720, en date du 8 novembre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Mme Valérie LASKOWSKI, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Vanessa LANZ, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille vingt euros (EUR 875.020,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent onze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 23.211.885,-) à vingt-quatre millions quatre-vingt-six mille neuf cent cinq euros (EUR 24.086.905,-).

2 Émission de sept cent mille seize (700.016) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions huit cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt euros (EUR 7.875.180,-) par Cerberus Nightingale 1 à libérer intégralement par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille vingt euros (EUR 875.020,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions deux cent onze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 23.211.885,-) à vingt-quatre millions quatre-vingt-six mille neuf cent cinq euros (EUR 24.086.905,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre sept cent mille seize (700.016) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Cerberus Nightingale 1, une société ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Souscripteur»), représenté par Me Nicolas GAUZÈS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2013, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent mille seize (700.016) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept millions huit cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt euros (EUR 7.875.180,-) à libérer intégralement par un apport en nature

consistant en une créance détenue par le Souscripteur envers la Société d'un montant total de huit millions sept cent cinquante mille deux cents euros (EUR 8.750.200,-) Apport en Nature»).

L'Apport en Nature représente un montant total de huit millions sept cent cinquante mille deux cents euros (EUR 8.750.200,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Deloitte, réviseur d'entreprises agréé, et signé par Monsieur Nick TABONE, en date du 17 mai 2013 dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base des procédures mise en œuvre telle que décrites ci-dessus, rien ne nous laisse penser que la valeur des Apports n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 700.016 actions d'une valeur nominale de EUR 1.25 chacune ainsi qu'une prime d'émission de EUR 7.875.180,-.»

Le rapport restera annexé au présent acte.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre sept cent mille seize (700.016) actions nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à vingt-quatre millions quatre-vingt-six mille neuf cent cinq euros (EUR 24.086.905,-), représenté par dix-neuf millions deux cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-quatre (19.269.524,-) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, V. LASKOWSKI, V. LANZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2013. Relation: DIE/2013/6383. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068886/194.

(130085075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Camaxion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.498.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Samuel Joseph FAYNOT, gérant de sociétés, né à Vittel (F) le 12 juillet 1969, demeurant au 16, rue des 15 Ecus à F-52700 Clinchamp, France,
agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2. Monsieur Farid OULD TALEB, gérant de sociétés, né à Ain El Hammam (Algérie), le 21 août 1974, demeurant Boulevard du Colonel Amirouche à Ain El Hammam, Tizi Ouzou en Algérie,

ici représenté en vertu d'une procuration délivrée au mandataire, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet l'import/export de tous produits et/ou consommables informatiques ainsi que divers produits plastiques d'emballages.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et détenir des actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura comme dénomination "Camaxion S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne seront transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 12. Les parts sociales sont indivisibles. Au cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est litigieuse ou démembrée, les droits de votes rattachés à cette ou ces parts sociales sont suspendus jusqu'à ce que les propriétaires aient désigné une personne qui représentera cette ou ces parts sociales vis-à-vis de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, ni faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 13. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 14. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Ils sont révocables «adnutum» à tout moment.

Les pouvoirs des gérants de la Société seront déterminés au moment de leur nomination.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 17. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les associés pourront prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille treize (2013).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Associé	Nombre de parts
1.- Monsieur Samuel Joseph FAYNOT, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Farid OULD TALEB, prénommé quarante-neuf parts sociales.	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social, représentés ainsi qu'il a été dit, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Monsieur Samuel Joseph FAYNOT, gérant de sociétés, né à Vittel (F) le 12 juillet 1969, demeurant au 16, rue des 15 Ecus à F-52700 Clinchamp, France, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Farid OULD TALEB, gérant de sociétés, né à Ain El Hammam (Algérie), le 21 août 1974, demeurant Boulevard du Colonel Amirouche à Ain El Hammam, Tizi Ouzou en Algérie est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Samuel Joseph FAYNOT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068881/130.

(130085209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Comics Empire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.511.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, 5, rue Zénon Bernard, L-4030

A comparu:

TC Management S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la microfiche 630 122, document 1412585,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «COMICS EMPIRE S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet en tout endroit du monde l'édition, la production, la promotion, l'exposition / vente, l'achat, le dépôt-vente, la vente de dessins et planches originales de bandes dessinées, de livres, la vente d'oeuvres et d'objets d'art, la vente de livres et d'objets, l'e-commerce, la vente en ligne, la vente par correspondance, la prestation de services de conception, réalisation, conseil dans tous domaines et dans celui de la bande dessinée en particulier et de façon générale dans le domaine de la production audiovisuelle et des arts graphiques, la création et réalisation de storyboards.

La Société peut également acquérir, exploiter et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, de même que tous droits de propriété intellectuelle tels que marques de fabrique ou de commerce, noms de domaines, dessins ou modèles ou encore droits d'auteur.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également faire des investissements dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, en tout endroit du monde, et mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), divisé en CENT (100) actions de 310 EUROS (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé d'un membre au moins, actionnaire ou non. En cas de pluralité d'actionnaires, le conseil sera constitué de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième lundi du mois de mai deux mille quatorze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

- « TC MANAGEMENT S.A. » préqualifiée 100 ACTIONS	100
Total: CENT ACTIONS	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable né à Reims (France), le 13.09.1962, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1, Rue Nicolas Simmer,

- Monsieur Alain Tircher, expert-comptable né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 13.03.1959, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer,

- Monsieur Charles Emond, conseiller fiscal né à Arlon (Belgique) le 28.03.1955, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Tax Consult S.A. ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113223.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

5.- Le siège social est établi à L- 1140 Luxembourg, 49, Route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013068930/134.

(130085362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. DCG Management Company S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before the undersigned, Maitre Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED", having its registered office in 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225,

here represented by Mrs Anna D'Alimonte, Business Administrator, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "DCG Management Company S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159802, incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 January 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 30 June 2011, number 1428.

The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed on December 27, 2012, published in the Mémorial C, number 381 of February 15, 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into CRESTBRIDGE Management COMPANY S.A. becoming effective on June 3, 2013.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 and article 15 of the articles of incorporation of the Company, becoming effective on June 3, 2013, as follows:

Art. 1. Name. There exists a société anonyme under the name of "CRESTBRIDGE Management COMPANY S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915, as amended ("Company Law"), and the present Articles of Incorporation.

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder" or several shareholders (the "Shareholders")).

Art. 15. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the Board of Directors other than transactions which are part of current operations entered into under normal conditions, conflicting with the interest of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on such transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders. In case the Company has a single Director, any such decision shall be mentioned in the decisions' register.

The term "personal interest", as used in this Article 15, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Crestbridge Group or any subsidiary or affiliate thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED», avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225, ici représenté par Madame Anna D'Alimonte, business administrator, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «DCG Management Company S.A.» (ci après la "Société"), une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159802, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 30 juin 2011, numéro 1428. Les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 381 du 15 février 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en CRESTBRIDGE Management COMPANY S.A. avec effet au 3 juin 2013.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender les articles 1 et 15 des statuts avec effet au 3 juin 2013 comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société en la forme de société anonyme sous la dénomination «CRESTBRIDGE Management COMPANY S.A.» (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), et par les présents statuts.

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

Art. 15. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entité ne sont affectés ou annulés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans une telle société enregistrée ou personne morale, ou en est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privé du droit de délibérer, et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'Administration autre que les transactions qui font partie des opérations courantes conclues dans des conditions normales, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir doit faire connaître au Conseil d'Administration ce conflit d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires. Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, une telle décision sera mentionnée dans le registre des décisions.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans le présent Article 15, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe Crestbridge ou toute société filiale ou affiliée ou toute autre société ou entité déterminée par le Conseil d'Administration, à sa discrétion.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. D'ALIMONTE et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068967/120.

(130085294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

**AVERE ASSET Mgmt S.A., Société Anonyme,
(anc. BAS Investment S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.282.

—
In the year two thousand and thirteen, on the second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company IAMAC Limited, a limited company with its registered office at Hong Kong and registration number 1757933,

duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on May 2, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The prenamed company IAMAC Limited is the sole shareholder of the company BAS Investment S.A., a société anonyme, having its registered office (siège social) at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147282 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it took in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from BAS Investment S.A. to AVERE ASSET Mgmt S.A..

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of AVERE ASSET Mgmt S.A. (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

The Meeting was declared closed as there was no further business.

Declarations, Costs, Evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux mai.

Devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société IAMAC Limited, une société avec siège social à Hong Kong et le numéro d'immatriculation 1757933, dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée IAMAC Limited est l'actionnaire unique de la société BAS Investment S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147282 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises en sa qualité d'actionnaire unique de la Société:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société de BAS Investment S.A. en AVERE ASSET Mgmt S.A..

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme. Dénomination.** Il est créé une société sous la forme d'une société anonyme régie par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les «Statuts») sous le nom de AVERE ASSET Mgmt S.A. (la "Société").

Déclarations, Coûts, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites au mandataire de la personne comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1942. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013068858/74.

(130084766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Atlantis Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 177.500.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 mai 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec notamment la mise en valeur, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location, la gérance et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société a par ailleurs pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par

vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Atlantis Real Estate S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980 (NIN 1980 0814 459), demeurant à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2153 Luxembourg, 36A, rue Antoine Meyer.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/967. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013068791/116.

(130085273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 3 mai 2013 que:

- Madame Victoria Ferris, demeurant professionnellement au 65 Grosvenor Street, London W1K 3JH, a démissionné de son poste de gérant de la société à compter du 3 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069099/14.

(130084871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.